

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020 À 20H

Le Conseil Municipal de BREILLY, régulièrement convoqué le 12 Novembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PECQUET Étienne, Maire.

Présents : Mme DECAMBRON, Mrs ALEXANDRE Éric, AUDEGOND Arnaud, CAMBIER Yohan, CASTEL Mathieu, DECAMP Claude, GAMBIER Gaëtan, LAGRANGE Louis, LAGRANGE Romain, LECRIVAIN Angélo, PECQUET Étienne, PIGNE Tony, RIBEIRO José, YAHIAOUI Faouzi.

Absent excusé : M. PECQUET Alexandre donne procuration à M. DECAMP Claude.

Secrétaire désigné : ALEXANDRE Éric.

Le Maire ouvre la séance

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 septembre 2020 réuni à 11h00.

Monsieur le Maire propose d'ajouter 6 points à l'ordre du jour :

- Décision modificative N° 5 pour le chapitre 73,
- Remboursement auprès de la MNT des indemnités journalières de Mme Moglia Catherine,
- Achat tronçonneuse pour la voirie,
- Décision modificative N° 6,
- Recensement de la voirie communale,
- Demande de subvention au titre de la DETR pour 2021.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Validation du siège social du syndicat de transports scolaires à Saint Sauveur.
- 2) Délibération voirie pour la création des rues : « du Moulin », « Impasse du Quesnel », « rue Pic- épeiche ». Cette délibération est indispensable au regard de la législation des impôts.
- 3) Convention relative à la gestion des archives de la commune par le service d'archives de la CCNS. Coût : 18 353 euros.
Éric Alexandre invite les élus à visiter ce service à Picquigny pour sa portée historique et les documents exceptionnels qui y sont archivés.
- 4) Création d'un poste d'adjoint administratif 2^e classe à temps non complet. C'est un contrat de 1 an renouvelable.
Monsieur le maire précise, suite à une question de monsieur Ribeiro, que ce recrutement ne donne pas statut de fonctionnaire mais d'adjoint territorial contractuel.

- 5) Distribution des colis de fin d'année aux anciens de Breilly : la distribution aura lieu le 19 décembre et une réunion du CCAS est programmée le 27 novembre à 11H.
- 6) Etude financière pour les travaux d'effacement de réseau route nationale et le tourner à gauche route de Fourdrinoy : monsieur le maire présente le plan financier (voir annexe) qui s'élève à 103 471,20 euros avec une subvention de 20 000 euros d'amende de Police. Reste à la charge de la commune : 83 471,20 €
Une Prise en charge dans le cadre du plan de relance va être demandée à la Préfecture.

Les conseillers débattent d'une possibilité d'extension, dans la foulée des travaux, à la rue de Fourdrinoy. Si il serait logique de l'envisager il n'en demeure pas moins vrai que le coût serait élevé car cette portion ne bénéficierait pas d'une subvention (prévue que pour 5 fils). L'extension sera donc envisagée dans une autre programmation.

- 7) Le Conseil adopte à l'unanimité la décision modificative N° 5 du budget principal pour l'exercice 2020 relative à des mouvements en section de fonctionnement qui ne modifient en rien l'équilibre général du budget.
- 8) Remboursement des indemnités journalières (pour Catherine madame Allix Moglia) de prévoyance pour un montant de 13 657,52 euros.
- 9) Achat d'une tronçonneuse à la SARL Lagrange : Coût 479 euros.
- 10) Le Conseil adopte à l'unanimité la décision modificative N° 6 du budget principal pour l'exercice 2020 relative à des mouvements en section d'investissement qui ne modifient en rien l'équilibre général du budget.
- 11) Vu le code général des collectivités territoriales, en son article L 2121-29 - l'article L. 2334-1 à L 2334-23 du code général des collectivités territoriales.
Considérant le mode de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement s'appuyant sur le critère de la longueur de la voirie communale.
Considérant l'obligation de déclarer chaque année auprès des services de la Préfecture la longueur de voirie communale mise à jour, compte-tenu du classement de nouvelles voies dans le domaine public communal.
Considérant les derniers aménagements rue du Pic-Épeiche modifiant le linéaire voirie au 01/01/2021
Considérant la nécessité d'actualiser le tableau d'inventaire des voiries et d'approuver le linéaire de voirie communale mis à jour pour 6 848 mètres linéaires.
- 12) Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de transition écologique concernant l'amélioration de l'éclairage public rues du Marais, du 60^{ème} RI, route de Fourdrinoy et Grande Rue, pour un montant estimé à 29 315 € HT, correspondant aux devis présentés par HD ELEC SARL HEUDRON DAUPHIN, pour un montant de 35 178.00 € TTC.
L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de DETR et arrête le plan de financement suivant :

Subvention État DETR 11 726.00 € soit 35 %
Subvention État DSIL :
Subvention Conseil Départemental :
Part revenant au maître d'ouvrage :
Emprunt : 17 589.00 €

13) Questions diverses :

- a)** Faouzi Yahiaoui soulève un problème d'accessibilité pour un riverain, rue des merisiers, à son garage et souhaite que la commune apporte son soutien au règlement de ce problème. Louis Lagrange (2^e adjoint) est chargé de suivre ce problème.
- b)** Claude Decamp présente les conclusions de la réunion du SIVOS : le coût de la scolarisation des enfants de Breilly passe de 370 à 380 euros par écolier pour l'année scolaire. 33 breillois sont actuellement scolarisés. Coût total = 12540 euros pour la commune. Le Sivos a changé de prestataire pour la restauration : c'est maintenant La Normande. 50 masques jetables ont été offerts aux écoliers. Un contrat PEC a été embauché en la personne de Charlotte Trouillet.
- c)** Une famille de Breilly sollicite une prise en charge du différentiel financier (380 euros) pour l'adhésion de son enfant à l'école de musique d'Ailly sur Somme car habitant extérieur. Notre commune étant rattachée au service culturel de la CCNS pour l'école de musique, invitent les élus à se prononcer contre (14 voix).
- d)** Eric Alexandre fait état de l'avancement du dossier « Mittback », l'instruction est finalisée et sera envoyée la semaine prochaine aux autorités compétentes.
- e)** Eric Alexandre présente le bilan des contacts avec les fonctionnaires du département au sujet de la passerelle enjambant la Somme. Une étude préalable est nécessaire auprès de cabinets spécialisés. Des devis peuvent être sollicités afin d'en estimer le coût ce qui permettraient aux élus d'en décider de la suite. L'idée globale, non seulement permettrait de faciliter l'accès des habitants au chemin du halage mais aussi de faire de Breilly une étape verte intégrée au projet d'aménagement du fleuve. En tout état de cause et de l'avis général le projet doit associer étroitement la population.

La séance est levée à 21h50

Le secrétaire de séance

Le maire